

COMMUNE DE VILLE SOUS ANJOU

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 5 avril 2024

PV-CM N°24-04 DU 05/04/2024

L'An deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE SOUS ANJOU, s'est réuni en session ordinaire sur la convocation de Monsieur Henri THIVOLLE, 1^{er} Adjoint au Maire.

Conseillers Municipaux : En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024.

PRESENTS: M. SATRE, M. THIVOLLE, Mme PELLAT, M. LAFUMAS, M. GUIGUES, Mme MORAND, Mme SERVONNAT, M. TELMON, MME KHELIFI.

EXCUSÉS: Madame Sophie HITIER donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.

Monsieur Virgile MONCHAUX est excusé. Monsieur Sébastien GOYET est excusé. Monsieur Jacky LAURAND est excusé. Madame Gilianne GROS est excusée.

M. le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Josiane PELLAT est désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 qui est adopté à l'unanimité.

1. Délibération relative à l'approbation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant total de 527 961,00 € de la manière suivante :

EXCEDENT AU 31/12/2023	
♦ A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	200 000,00 €
 Affectation de l'excédent reporté de la Commune (report à nouveau créditeur - ligne 002) 	327 961,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

2. <u>Délibération relative aux taux d'imposition 2024</u>

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les taux d'imposition 2023 et les simulations de modifications des taux d'imposition 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas apporter de modifications aux taux d'imposition qui resteront inchangés par rapport à l'année 2023 et demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur ces taux applicables pour l'année 2024.

Taxe d'Habitation : 10,76 %
 (Résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Taxe Foncière Bâti: 33,65 %
 (Taux communal 17,75% + taux départemental 15,90%)

• Taxe Foncière Non Bâti: 48,05 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les taux d'imposition 2024.

3. Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire fait une présentation en détail du budget primitif 2024 :

Section Fonctionnement : Budget présenté en équilibre pour un montant de 1 252 570,00 €

Section Investissement : Budget présenté en équilibre pour un montant de 1 398 782,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024.

4. <u>Délibération relative à l'attribution des subventions communales aux associations au titre de l'année 2024</u>

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'octroi des subventions accordées aux diverses associations et rappelle que l'enveloppe votée lors du budget primitif 2024 est de 14 000,00 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer dans un premier temps les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VSA	4 800,00 €
ASSOCIATION ARISTO' PATTES	200,00 €
TOTAL	5 000,00 €

Monsieur le Maire propose de placer le solde de la somme non attribuée à ce jour, soit 9 000,00 € en divers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'attribution des subventions communales aux associations au titre de l'année 2024.

5. Point sur les projets en cours et vie communale

- Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école/mairie, les bâtiments de France ont émis un avis favorable quant à la création d'ouvertures dans la façade principale (modification d'ouvertures existantes en porte de garage ou création d'un porche pour accéder à la cour intérieure en vue de la création d'un parking).
 - Il est indiqué que l'offre de vente du bien sera publiée dans le journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble » lorsque les conditions à mettre sur la vente seront clairement établies par le Conseil Municipal.
- Pour rappel, à compter du 1^{er} juin prochain, la commune est dans l'obligation de certifier son adressage. L'entreprise retenue a commencé à travailler sur les données de la commune.
- Les travaux de création du logement situé rue Emile Romanet se poursuivent (pose du carrelage + peintures).
- Pour rappel la concertation publique dans le cadre des ZAEnR se tiendra le 26 avril prochain à 19h00, Salle Emile Romanet.
- L'AGEDEN a rendu son rapport concernant l'étude menée sur le système de chauffage de l'école, salle des fêtes et mairie. Plusieurs propositions sont faites, une portant sur la création d'un réseau de chaleur bois regroupant l'école et la salle des fêtes, une autre portant sur une chaudière bois granulé pour l'école et une nouvelle chaudière gaz pour la salle des fêtes.
- Pour rappel un « Salon Sénior » aura lieu, à la salle Emile Romanet, le 11 avril prochain de 9h à 12h, sous l'impulsion de la « Commission Bien vieillir » du Centre Social les 4 vents.
- La commune a renouvelé son matériel agricole (tracteur + broyeur). Le tracteur passera aux mines courant septembre. Quant au broyeur, la commune a détecté un problème et attend un retour de son fournisseur (bruit anormal lors de l'utilisation).
- Le contrat du jeune homme recruté au poste d'agent technique polyvalent a été renouvelé jusqu'à fin avril. La commune est satisfaite de son implication et de son travail.
- Pour rappel, les élections européennes se tiendront le 9 juin prochain.
- Comme chaque année, la commune procédera au fleurissement des espaces publics avec l'aide de bénévoles. Le rendez-vous est donné pour les plantations le samedi matin 4 mai prochain.
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 22 mai à 20h00.

Fin de la séance à 20h00

PV CM 24-04 du 5 avril 2024.

Monsieur le Maire, Luc SATRE La Secrétaire de séance, Madame Josiane PELLAT